

4. ADMINISTRATION

4.1 Oriflammes pour les Fleurons du Québec

Considérant que la Municipalité, dans un effort d'embellissement souhaite augmenter sa quote de fleurons à 3;

Considérant que la Municipalité a le privilège de recevoir la Petite Séduction cet été et qu'il serait opportun de profiter de la visibilité de l'émission afin que soit mis en évidence les Fleurons de la Municipalité;

Considérant qu'une oriflamme verticale à double face d'une grandeur de 24 po. x 60 po. s'élève à 120,00 \$ pour une commande minimale de 5 unités;

Considérant que le prix pour un support à oriflamme en aluminium et fibre de verre avec bras de 26 po. se vend 76,00 \$ la paire;

151-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée, madame Cynthia Bossé, directrice générale, à procéder à l'achat de 5 oriflammes pour un montant de 120,00 \$ l'unité pour une commande de 5 unités ainsi qu'à l'achat de 5 supports à oriflamme pour un montant de 76,00 \$ la paire;

Que soient installés ces oriflammes aux endroits stratégiques où la Petite Séduction fera ses tournages.

4.2 Avis de motion concernant la modification de l'article 7 du règlement 2007-174

Avis de motion est donnée par monsieur Claude Larocque afin que soit modifié l'article 7 du règlement 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

4.3 Demande de versement de la deuxième partie de la quote part pour la bibliothèque municipale

152-06-2011

Il est proposé par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit déboursé un montant de 2 333,00 \$ équivalent à la deuxième partie de la quote part pour la bibliothèque municipale.

4.4 États financiers de la bibliothèque municipale

Considérant que la firme comptable FBL propose d'effectuer la préparation des états financiers de la bibliothèque avec un rapport d'avis au lecteur pour un montant de 355,00 \$ plus les taxes applicables;

153-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la firme comptable FBL pour effectuer la préparation des états financiers de la bibliothèque pour un montant de 355,00 \$ plus les taxes applicables.

4.5 Demande de monsieur Frascarelli

Ce point est retiré et reporté à une séance ultérieure

4.6 4^{ème} rencontre des villes et villages en santé de la Montérégie

Ce point est retiré de l'assemblée.

4.7 Assemblée générale et membership à Horizon Soleil

Considérant que le 8 juin prochain l'organisme Horizon Soleil tient son assemblée générale et que du coup, elle invite la Municipalité à adhérer à son membership et ce, sans frais;

Considérant que l'intérêt d'Horizon Soleil est de rejoindre une population marginale et isolée tout en maximisant l'effort aux jeunes de notre communauté;

154-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité adhère au Membership de l'organisme.

4.8 Demande de prolongation pour la mise sur pied de la politique familiale

Considérant le projet de la Municipalité de procéder à l'écriture d'une politique familiale qui rejoint les besoins immédiats de sa population;

Considérant que par la venue de l'émission la Petite Séduction, la population est déjà mobilisée pour relever le défi de faire une émission digne de notre communauté;

Considérant que la Politique familiale requiert également que les citoyens se mobilisent le plus possible afin de participer aux tables de rencontres;

Considérant la recommandation de madame Lynda Duval, ressource désignée pour la Municipalité de l'organisme Famille Montérégie, pour que soit demandée au ministère de la Famille et des Aînés une prolongation pour l'élaboration de la politique familiale;

155-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit faite la demande de prolongation à la direction du ministère de la famille et des aînés pour l'élaboration et la mise sur pied de la politique familiale.

4.9 Dons à la campagne de la Croix-Rouge pour les victimes des inondations en Montérégie

Considérant que SOS Richelieu organise la « Grande corvée » de nettoyage afin de venir en aide aux sinistrés de la Montérégie;

Considérant que parallèlement à cette Grande corvée, des dons sont amassés afin de répondre aux besoins essentiels des résidents touchés par la catastrophe en termes d'aide au rétablissement des besoins étant entre autre, l'hébergement et l'alimentation;

156-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité offre un montant de 50,00 \$ afin de participer à la campagne de financement de la Croix-Rouge qui vient en aide aux sinistrés de la Montérégie.

4.10 Achat de billets pour les « Couloisses-bénéfices » du théâtre de la Dame de cœur

Considérant que le théâtre de la Dame de cœur est en campagne de financement par la vente de billets pour ses « Couloisses-bénéfices » qui consistent à vivre l'envers du décor;

Considérant que dans le cadre de l'évènement de La Petite Séduction, plusieurs bénévoles auront donné de leur temps pour faire de ce moment une belle réussite;

Considérant que le coût d'un billet est de 125,00 \$ par personne;

157-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soient achetés deux billets « Couloisses-bénéfices au coût de 125,00 \$ l'unité;

Qu'un tirage au sort soit effectué parmi les bénévoles qui auront travaillé sur le projet de La Petite Séduction.

4.11 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2011-222

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présenté à une séance ultérieure le projet de règlement 2011-222 concernant le code éthique et de déontologie des élus municipaux.

Monsieur le Maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à présenter le règlement.

4.12 Appuie à la résolution 2011-88 de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton dans le cadre du programme Communautés rurales branchées

Considérant que la MRC d'Acton a, le 22 février dernier, procédé par voie d'un avis publié dans le journal « La Presse » et sur le site SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) à un appel de propositions dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées »;

Considérant que cet appel a été lancé dans le but d'obtenir des entreprises en télécommunications, des propositions pour desservir les besoins en internet haute vitesse (IHV) de la population de notre territoire;

Considérant les documents d'appel de propositions qui ont été publiés sur le site SÉAO approuvé par le gouvernement du Québec;

Considérant que la MRC d'Acton a procédé à l'ouverture des propositions, le 7 avril dernier à 11 h 05;

Considérant qu'une seule proposition a été déposée, en l'occurrence celle de Cooptel, coopérative en communication;

Considérant que le projet contenu dans cette proposition se chiffre à 2 341 863 \$ et que le montant de l'aide demandé au ministère de Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) s'élève à 1 322 208 \$;

Considérant qu'un comité a été constitué pour évaluer la proposition déposée à partir d'un système de pondération préalablement établi et intégré au document d'appel de propositions;

Considérant que de façon unanime, le comité recommande au Conseil de la MRC de retenir la proposition déposée par Cooptel;

Considérant que la MRC a résolu à l'unanimité de retenir la proposition déposée par Cooptel;

158-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité appuie la résolution 2011-88 de la MRC d'Acton à l'effet que soit retenue la proposition déposée par Cooptel dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées ».

4.13 Retrait de dossier de la vente pour taxes

Considérant que les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2009 :

- 6758 54 2596
- 6953 89 9257
- 6552 11 5504

Considérant que ces trois (3) dossiers sont rendus à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la MRC;

159-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant les trois (3) matricules ci-haut mentionnés.

4.14 Règlement 2011-221 décrétant des travaux de réhabilitation du puits numéro 1 et la reconstruction du puits numéro 3 autorisant un emprunt de 450 000,00 \$ à cette fin

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 avril 2011;

Considérant que pour assurer la fourniture adéquate en eau potable sur le territoire de la Municipalité d'Upton, il y a lieu de procéder à la réhabilitation du puits numéro 1 ainsi qu'à la reconstruction du puits numéro 3;

Considérant que la Municipalité d'Upton recevra une aide financière de 200 000\$ en vertu du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, sous-volet 1.4;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le présent règlement plus de 48 heures avant la présente assemblée;

160-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

4.15 Mandat pour la préparation de l'appel d'offres pour les services professionnels relatifs à la reconstruction du puits no. 3

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'appel d'offres pour les services professionnels requis pour la reconstruction du puits no. 3;

Considérant que les services professionnels consistent notamment en la préparation des plans et devis pour l'aménagement du puits et l'achat de l'équipement requis, la demande d'autorisation au MDDEP, les essais de pompage, la préparation de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction;

161-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder à un appel d'offre sur invitation d'au moins deux (2) soumissionnaires pour les services professionnels relatifs à la construction du puits no. 3;

Que soit désignée madame Bossé à titre de responsable de l'appel d'offres.

4.16 Mandat pour la préparation des appels d'offres pour la scarification de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang

Considérant qu'il y a lieu de procéder à deux (2) appels d'offres pour la scarification de chemins municipaux soit la rue des Lilas et le 5^{ième} Rang;

Considérant que ce procédé est avantageux pour la Municipalité;

162-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder aux deux (2) appels d'offres publics sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

Que madame Bossé soit désignée à titre de responsable de l'appel d'offres.

4.17 Financement du camion 10 roues

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un camion 10 roues et que le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix de 217 149,50 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'il y a lieu d'aller en soumission afin de contracter un crédit-bail pour l'acquisition du camion 10 roues;

163-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé soit mandatée pour procéder à une demande de soumission afin de contracter un crédit-bail sur une période de cinq (5) ans avec un résiduel à la fin de 1,00 \$ et ce, auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires;

Que le montant du crédit-bail soit égal au montant soumis du camion 10 roues, soit 217 149,50 \$ plus les taxes applicables;

Que madame Cynthia Bossé soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout crédit-bail contracté pour l'achat du camion 10 roues et ce, pour un montant de 217 149,50 \$ plus les taxes.

4.18 70^{èmes} Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Considérant que les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain se tiendront les 70^{èmes} Assises annuelles de la fédération Québécoise des Municipalités;

Considérant les frais d'inscription de 575,00 \$ pour les Municipalités membre de la FQM;

164-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit inscrit le maire, monsieur Yves Croteau, pour participer à ces 70^{èmes} Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé à payer les coûts d'inscription au montant de 575,00 \$ plus les frais inhérents à cette participation.

4.19 Dépôt du rapport annuel 2010 de la Mutuelle des municipalités du Québec

Monsieur le maire, Yves Croteau, dépose le Rapport annuel 2010 de la Mutuelle des municipalités du Québec et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.20 Vacances d'été pour les employés de la Municipalité

Considérant qu'il faut prévoir les vacances des employés de la mairie et des travaux publics pour l'été 2011;

Considérant que demande a été faite auprès des employés de la mairie à savoir quelles semaines ils souhaitaient réserver pour leurs vacances et qu'une seule semaine fait l'objet d'une même volonté soit celle du 7 au 13 août;

Considérant qu'à cette période de l'année, les activités au bureau municipal sont plus lentes au niveau du service à la clientèle et que d'être fermé ne nuirait pas à l'ensemble de la population;

Considérant que demande a également été faite auprès des employés de la voirie et que le service sera toujours assuré par au moins une personne tout au long de l'été;

165-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que les vacances des employés municipaux soient acceptées tel que demandées;

Que soit annoncé dans le journal le Bavard la fermeture du bureau municipal du 7 au 13 août 2011.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Étude de faisabilité concernant l'agrandissement de la caserne et la relocalisation du bureau municipal

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une étude de faisabilité concernant l'agrandissement de la caserne ainsi que la relocalisation du bureau municipal;

Considérant que la soumission reçue de Justin Viens, architecture s'élève à 9 800,00 \$ plus les taxes applicables pour la production de l'étude de

faisabilité;

166-06-2011

En conséquence **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée la soumission de Justin Viens, architecture et ce, pour un montant de 9 800,00 \$ plus les taxes applicables;

Que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à déboursier les frais concernant l'étude de faisabilité concernant l'agrandissement de la caserne et la relocalisation du bureau municipal.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois de juin 2011 pour une somme 27 850,00 \$ plus les taxes;

167-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier, **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété un budget au montant de 27 850,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

6.2 Résultat de l'appel d'offre pour un camion 10 roues

Considérant que pour l'appel d'offre numéro 2011-003 pour l'achat d'un camion 10 roues équipé pour le déneigement, la Municipalité a reçu la proposition d'un seul soumissionnaire et qu'elle est la suivante :

Centre du camion Beaudoin 217 149,50,00 \$ plus les taxes applicables

Considérant que ce montant inclus toutes les garanties supplémentaires;

Considérant que la soumission du Centre du camion Beaudoin est conforme aux exigences de la Municipalité;

168-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission du Centre du camion Beaudoin pour un camion 10 roues et ce, pour un montant de 217,149,50 \$ plus les taxes applicables.

6.3 Résultat de l'appel d'offres 2011-004 concernant l'achat de pierres pour la rue des Lilas à Upton

Considérant les résultats de l'appel d'offres 2011-004 concernant l'achat de pierres pour la rue des Lilas à Upton;

Considérant qu'il y a eu 3 soumissionnaires et qu'ils sont les suivants :

Carrière Acton Vale	63 272,81 \$ taxes incluses
Germain Blanchard	66 904,17 \$ taxes incluses
DPS Transport	63 563,31 \$ taxes incluses

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Carrière Acton Vale pour un montant de 63 272,81\$ taxes incluses et que ce montant inclus les droits municipaux;

169-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Carrière Acton Vale pour l'achat de pierres pour la rue des Lilas et ce, pour un montant de 63 272,81 \$ taxes incluses.

6.4 Résultat de l'appel d'offres 2011-004 concernant l'achat de pierres pour le 5^{ième} Rang

Considérant les résultats de l'appel d'offres 2011-004 concernant l'achat de pierres pour le 5^{ième} Rang;

Considérant qu'il y a eu 3 soumissionnaires et qu'ils sont les suivants :

Carrière Acton Vale	67 537,02 \$
Germain Blanchard	71 396,23 \$
DPS Transport	67 844,62 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Carrière Acton Vale pour un montant de 67 537,02 \$ taxes incluses et que ce montant inclus les droits municipaux;

170-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit retenue l'entreprise Carrière Acton Vale pour l'achat de pierres pour le 5^{ième} Rang et ce, pour un montant de 67 537,02 \$ taxes incluses.

Que cette acceptation est conditionnelle à l'obtention du financement requis par l'approbation et l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de service pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel

Considérant l'offre de service de la firme Aqua Data afin que soient effectués les travaux suivants :

- Rinçage des conduites du réseau de distribution d'eau en suivant le programme de rinçage unidirectionnel existant;
- Validation du programme de rinçage existant;
- Coordination des séquences de rinçage;
- Chronométrage du temps de rinçage en fonction de la qualité de l'eau
- Vérification du débit obtenu par rapport au débit requis;

Considérant que la soumission assure le travail d'un technicien certifié P6b de la Firme Aqua Data et de trois employés municipaux supervisés par un ingénieur de projet et qu'elle s'élève à 1020,00 \$ par jour;

171-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de la firme Aqua Data concernant l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel et ce, pour un montant de 1020,00 \$ par jour.

7.2 Offre de service d'ajustement de la firme Aqua Data pour la reconnaissance terrain des réseaux d'égouts

Considérant que la firme Aqua Data a déjà fourni une soumission pour la reconnaissance terrain des réseaux d'égouts;

Considérant que l'offre de service stipulait que la Municipalité devait fournir à la firme Aqua Data les informations relatives au réseau d'égout quant aux diamètres et aux matériaux et que celle-ci n'est pas en mesure de répondre aux demandes de la firme;

Considérant que ces éléments sont importants pour obtenir une évaluation juste de la reconnaissance terrain des réseaux d'égouts;

Considérant que la firme Aqua Data propose quatre solutions pour obtenir les données et que l'option numéro 4 qui consiste à la reconnaissance terrain à l'aide de la caméra zoom qui permettra l'enregistrement de l'état des conduites et des regards;

Considérant que la firme Aqua Data se charge de l'analyse des résultats et de la production du rapport de diagnostic pour l'ensemble des 160 regards au taux unitaire de 115,00 \$;

Considérant que la soumission de la firme Aqua Data s'élève à un montant de 18 400,00 \$ plus les taxes applicables pour effectuer l'ensemble du travail de reconnaissance terrain des réseaux d'égouts;

Considérant que ces travaux seront réalisés dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures;

172-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit acceptée l'offre de service d'Aqua Data révisée en ce qui concerne la reconnaissance terrain des réseaux d'égouts;

Que le travail soit financé à même les fonds de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Soirée de Noël pour les employés de la Municipalité

Ce point est retiré et reporté à une séance ultérieure

8.2 Demande financière pour le soccer

Considérant que la saison de soccer a débuté ses activités et que des ressources financières sont nécessaires pour le bon fonctionnement du sport;

Considérant qu'un montant de 5000,00 \$ est demandé par le Regroupement Récréatif d'Upton pour assurer les dépenses reliées au sport;

151-06-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit remis 5000,00 \$ au Regroupement Récréatif d'Upton pour subvenir aux dépenses reliées au soccer.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2011

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Soumission pour l'installation de repères sur le lot 1 959 970

Considérant la demande de madame Andrée Théroux pour l'installation de repères sur le lot 1 959 970;

Considérant la soumission de monsieur François Malo, arpenteur géomètre afin de procéder à l'installation de repères sur le lot 1 959 970;

Considérant que la soumission prévoit l'installation de 5 repères et qu'elle s'élève à 850,00 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard résolu par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de monsieur François Malo, arpenteur géomètre afin que soient installés les repères sur le lot 1 959 970.

9.3 Demande de dérogation mineure de Ferme S. J. Chicoine inc.

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Sylvain Chicoine, propriétaire de la Ferme S.J. Chicoine afin de construire un garage agricole sur le lot 1 957 463, à proximité de l'emprise du rang de la Carrière;

Considérant que la demande de monsieur Chicoine a déjà fait l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et que celle-ci a été refusée;

Considérant la résolution 139-05-2011 de la Municipalité à l'effet que la demande de monsieur Chicoine soit retournée au Comité consultatif d'urbanisme afin que celle-ci soit comparée à des demandes similaires antérieures;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne juge pas opportun de modifier sa recommandation numéro CCU-2011-314, soit de refuser la demande de monsieur Chicoine;

Considérant que monsieur Chicoine a présenté à la présente assemblée une alternative à son projet afin de diminuer les conséquences que pourrait engendrer l'autorisation de la demande soit de réduire la marge avant à 8,5 mètres au lieu de la demande initiale à 7,5 mètres;

Considérant les autres cas similaires comparés par le CCU;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure de Ferme S.J. Chicoine afin de réduire à 8,5 mètres la marge avant applicable au garage agricole situé sur le lot 1 957 463 en front du Rang de la Carrière.

9.4 Délai expiré pour l'entreprise 9146-7670 Québec inc.

Considérant la résolution 388-12-2010 qui donnait une seconde extension de six mois au délai accordé à l'entreprise 9146-7670 Québec inc. concernant le non respect de la réglementation applicable à sa propriété en ce qui a trait à ses activités et à son utilisation;

Considérant que le délai est échu depuis le 1^{er} juin 2011;

Considérant que les travaux de nettoyage sont en cours;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un délai supplémentaire soit accordé au propriétaire de l'entreprise 9146-7670 Québec inc. jusqu'au 30 septembre 2011.

DIVERS

10.1 Demande d'ajustement de prix de l'entreprise Irrigation Marcel Girard et Fils inc.

Considérant que l'entreprise Irrigation Marcel Girard et fils inc. est l'entrepreneur désigné pour le déneigement des Montées et ce, pour une durée de deux ans;

Considérant que l'entreprise demande à la Municipalité de réviser à la hausse le contrat vu l'augmentation du prix du carburant;

Considérant le contrat liant l'entreprise Marcel Girard et Fils à la Municipalité pour le déneigement des Montées et ce, pour un taux fixe pour deux ans;

Considérant qu'au moment de l'appel d'offres l'an passé, le carburant était de beaucoup moins dispendieux qu'aujourd'hui;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptée la demande de l'entreprise Irrigation Marcel Girard afin que soit révisé l'entente de déneigement.

10.2 Intégration de municipalités à l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie

Considérant que les municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et Lefebvre ne font pas partie de l'entente présente des services d'incendie de l'Est de la Montérégie;

Considérant que les deux municipalités ont un service commun d'incendie avec des Municipalités qui, elles, font parties de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie, soit Roxton Pond et Durham-Sud;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité est favorable à intégrer les municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et de Lefebvre dans l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie.

10.3 Demande de Toxi-Co-Gîtes

Considérant la demande du centre Toxi-Co-Gîtes à l'effet que soit utilisé le stationnement du centre communautaire pour la tenue d'un lavo-thon le 17-18 et 19 juin prochain;

Considérant que le Centre communautaire n'est pas réservé pour ces dates;

Considérant la haute importance de ne pas gaspiller l'eau potable;

En conséquence, **il est proposé** par par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le centre Toxi-Co-Gîtes est autorisé à utilisé le stationnement du centre communautaire pour une seule journée de leur choix;

Que le centre Toxi-Co-Gîtes utilise un pistolet à fermeture automatique.

10.4 Demande de madame Louise Fortin, résidente de la rue des Érables

Considérant que la rue des Érables fait l'objet d'un kilométrage à 20 km/heure et que souvent elle n'est pas respectée;

Considérant que la sécurité des enfants est mise en danger à certains endroits de la rue des Érables;

Considérant que la présence policière est une solution momentanée pour que soit respectée la limite de vitesse;

Considérant la demande de madame Louise Fortin à l'effet que soit installés, sur la rue des Érables, des dos d'âne afin que soit réduite considérablement la vitesse des véhicules qui empruntent cette route;

Considérant le degré de difficulté élevé pour l'entretien et le grattage d'un chemin de pierre muni d'un dos d'âne;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de madame Fortin soit refusée en ce qui concerne l'installation de dos d'âne sur la rue des Érables.

10.5 Carte routière de la Municipalité

Considérant l'offre de produits des Éditions Média Plus communication suggérant entre autre, la production d'une carte routière de la Municipalité et ce, tout à fait gratuitement;

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit commandée un échantillon d'une carte routière de la Municipalité et ce, sans frais.

10.6 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour le pavage de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté à une séance ultérieure un règlement d'emprunt pour le pavage de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang.

10.7 Budget de travaux de confection sur la rue des Lilas et le 5^{ième} Rang

Considérant la résolution numéro 144-05-2011;

Considérant l'avis de motion donné, par les présentes, en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour le pavage de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang;

Considérant l'estimé du coût des travaux de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang présenté par la directrice générale à la dernière session du conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit abrogée la résolution numéro 144-05-2011;

Que soit décrété un budget de 379 000\$ pour la réalisation des fossés et la confection de la fondation des rues des Lilas et du 5^{ième} Rang;

Que cette somme soit prise à même le surplus accumulé non affecté déduction faite de l'aide financière à recevoir;

Que soit autorisé monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics à débiter les travaux et que la directrice générale soit autorisée à engager et payer toute dépenses afférentes conformément au budget alloué.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mai 2011.

146-05-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2011.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

147-05-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 20 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.